



ANGLET HORMADI AMATEUR

Pour être prêt à la rentrée sportive de Septembre, profitez de l'Eté pour constituer à l'avance votre dossier d'inscription 2017-2018 !

Anglet, le 27 Juillet 2017

Chers amis licenciés,

Votre licence fédérale 2016-2017 arrivera à échéance le 31 Août prochain. Il convient donc de penser dès maintenant à la renouveler pour pouvoir participer dès la rentrée aux activités du club.

Nous vous adressons aujourd'hui en pièces jointes votre dossier d'inscription par e-mail. Vous pourrez également le télécharger en intégralité sur le site www.anglethormadi.fr

Merci d'imprimer ce dossier depuis chez vous, de le renseigner et de nous le retourner (accompagné de toutes les pièces demandées) à l'adresse suivante :

ANGLET HORMADI AMATEUR

Patinoire de la Barre
299, Avenue de l'Adour
64 600 ANGLET

(Dépôt au secrétariat AHA, dans la boîte aux lettres AHA ou envoi par courrier)

Une permanence bureau sera assurée pour les inscriptions
les 21- 25 – 28 – 29 –31/08/17 de 19H30 à 20H30
le 01/09/17 de 18H00 à 19H30

Seuls les dossiers « complets » accompagnés du règlement de la cotisation et de la participation aux déplacements des équipes seront pris en compte pour enregistrer votre adhésion 2017-2018.



Pour des raisons de sécurité et de responsabilité évidentes, le club ne permettra pas aux licenciés de monter sur la glace s'ils ne sont pas à jour de leur inscription 2017-2018 à compter du 01/09/17. Nous vous conseillons donc d'anticiper!

A noter :

Cette année, les frais de déplacements, somme forfaitaire couvrant les coûts de transport de sa saison régulière en championnat + Tournoi des jeunes talents pour les U11/U13/U15, sont payables à l'inscription en 6 mensualités, (6 chèques ou mise en place d'un virement bancaire sur 6 mois). Le dernier règlement sera encaissé fin février 2018, les mois de mars et avril étant consacrés aux play-off pour les plus grands et aux tournois pour les plus jeunes. Les frais du Tournoi des Jeunes Talents seront remboursés à ceux qui n'auront pas été sélectionnés par les entraîneurs.

Attention, à partir de cette année les règles du certificat médical changent :

- pour tous les nouveaux licenciés, certificat médical obligatoire
- pour les licenciés de la saison 2016-2017, le certificat médical ayant maintenant une validité de 3 ans, celui fourni l'an passé sera donc encore valable cette saison si vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire SANTE SPORT, joint au dossier d'inscription, il vous suffira alors de nous joindre simplement l'attestation du licencié, sinon vous devrez continuer à le fournir.

Il est demandé à tous les joueurs surclassables : 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2007 et 2009 de faire leur dossier de surclassement, dans ce cas, visite chez le médecin toujours obligatoire et les joueurs nés en 2002 et 2000 devront en plus avoir fait un ECG qu'il faut joindre au dossier.

La reprise des entrainements aura lieu semaine 34 pour les U17/U20, semaine 35 pour les U15, semaine 36 pour les U13 et semaine 37 pour les U11, U9, école de hockey et section sportive.

Si dessous un récapitulatif des pièces à nous adresser en retour selon votre situation, pour que votre licence puisse être saisie :

Documents à retourner impérativement pour tous les licenciés (sauf DNP et hors AHA) :

- fiche d'identification
- photo d'identité (possible par mail à secretariat@hormadi.org)
- attestation du licencié ou certificat médical
- autorisations mineurs ou majeurs
- intégralité du règlement en 6 chèques possibles
- copie attestation carte vitale et mutuelle (mineurs)

+ dossier médical spécifique de surclassement pour les joueurs nés en 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2007, 2009

+ électrocardiogramme pour les joueurs nés en 2000 et 2002

+ copie d'un justificatif d'identité (CNI, passeport, livret de famille) pour toute 1ère demande de licence

Documents à retourner impérativement pour les licenciés DNP :

- fiche d'identification
- photo d'identité (possible par mail à secretariat@hormadi.org)
- autorisation majeurs
- intégralité du règlement

Documents à retourner impérativement pour les licenciés hors AHA

- demande de licence
- photo d'identité (possible par mail à secretariat@hormadi.org)
- attestation du licencié ou certificat médical
- intégralité du règlement

Vous remerciant par avance de votre compréhension, et certains de vous compter très prochainement parmi les licenciés de notre club, nous vous souhaitons dès à présent une très belle saison 2017-2018.

Olivier BOUNEY
Président
ANGLET HORMADI AMATEUR